

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage à la patrie du citoyen Dubreuil, de la commune de Tour (?), d'un poème sur la révolution, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage à la patrie du citoyen Dubreuil, de la commune de Tour (?), d'un poème sur la révolution, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 190-191; https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23713_t1_0190_0000_17

Fichier pdf généré le 21/07/2021

6

Les insensés !... Croyoient-ils par leur nombre
Effrayer des Républicains ?
Et que, de fers, par eux forgés dans l'ombre,
Ils laisseroient charger leurs mains ?

7

« Rends-toi ! – Quoi, nous ?... Connois notre courage

– « Il faut céder ou bien périr...

– Eh bien, la mort, la mort, point d'esclavage
Le trépas seul doit nous servir !

8

Saisis, poussés d'un élan énergique
Tous s'embrassent, fiers de mourir
Le vaisseau s'ouvre et c'est la République
Qui reçoit leur dernier soupir ! ».

Signé : « par Christophe, âgé de 21 ans, employé au
Bureau militaire du département rue Faubourg-
Martin, S^{on} du Nord, n° 207 ».

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

50

[Le Cⁿ Trisson, ci-dev^t brigadier dans les fermes, à la
Conv.; Oradour (2) s.d.] (3)

« Citoyens

C'est avec grand regret que pour dernière res-
soursse j'aye à vous exposer que je ne puisse profi-
ter du traitement accordé aux cy-devants employés
dans les fermes. En voici les motifs :

1^o Je m'appelle Pierre Trisson, natif de la sec-
tion de Lieuriac, commune d'Oradour, cy-devant
brigadier dans les fermes et actuellement cultiva-
teur du dit lieu de Lieuriac sur la ditte commune.

2^o Je suis âgé de 69 ans, je reste dans une
campagne isolée, où je ne suis pas à portée d'avoir
connaissance de toutes les loix qui sont émanées de
votre part, et notamment de celle qui contraint tous
les pensionnaires de la République à déposer au
Bureau des liquidations un certificat de résidence,
sous peine pour ceux qui n'y ont pas obéi depuis le
1^{er} avril 1792 (vieux style), d'être déchus de leur
pension; laquelle loy portoit encore qu'il falloit en-
voyer ce certificat avant le 1^{er} janvier 1794 (aussy
vieux style).

Ce n'est pas, citoyens, que je veuille vous aveu-
gler par des mensonges. Il est radicalement vrai que
je suis dans une campagne isolée, où je ne peux
guère avoir connaissance de la plus part de vos loix,
tant par rapport à mon âge et de mes infirmités qui
m'empêchent de me rendre au chef lieu pour en
prendre connaissance, que par rapport, que bien
souvent dans nos campagnes isolées où les gens ne
sont pas instruits, on n'a pas peut-être la précau-
tion ni le soin de les afficher. Je ne serois pas
pardonnable si j'habitois un chef-lieu de district ou

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée
Bordas; *J. Fr.*, n° 659; *Mess. soir*, n° 695; *Ann. R.F.*,
n° 226; *J. Perlet*, n° 662 (selon cette gaz. la mention hono-
rable a été décrétée); *J.S. Culottes*, n° 517.

(2) Cantal.

(3) F¹⁵, l. 120.

un chef lieu de canton; mais, malheureusement
pour moy, j'en suis éloigné et ne peux prendre
connoissance de ce qui se passe.

Ce n'est pas l'intérêt qui me guide, quoique à
mon âge, j'en aye grand besoin; j'ai cependant en-
core le courage d'en faire un sacrifice toute fois que
cela sera un avantage pour mes frères républi-
quains; sans quoy, je m'en raporte à votre décision
et j'attends de vous toute justice ».

TRISSON

Renvoyé aux Comités des finances et des secours (1).

51

[Le citoyen Denis Delâge, de la section de
l'Unité, fait hommage à la convention nationale de
ses vues *Sur l'utilité qu'il y auroit pour l'accroisse-
ment et la perfection des arts, d'établir dans chaque
profession un instituteur pour en enseigner les règles
et les principes.*

La Convention accepte cet hommage, elle en dé-
crète la mention honorable et le renvoi au comité
d'instruction publique, pour lui en faire un rap-
port (2)].

52

[La commune de Thouars (3), délivrée de la pré-
sence des brigands, dont plusieurs milliers ont, de-
puis quelques (*sic*) tems, mordu la poussière, a té-
moigné sa reconnaissance à la convention nationale,
et a fait usage des premiers instans de sa liberté,
pour la féliciter sur ses importants travaux (4)].

53

[Une citoyenne de Gand réclame la libération de
son mari, père de 5 enfans, détenu à Ste Pélagie,
par mesure de sureté générale, et qui a quitté sa
famille et son pays, au moment de la trahison de
Dumourier, pour se réfugier sur le sol libre de la
France. – Renvoi aux comités de salut public et de
sureté générale (5).

54

[Le citoyen Dubreuil, de la commune de Tour (?),
fait hommage à la convention d'un poème en 18
chants sur la révolution, depuis la prise de la Bas-
tille, jusqu'à la fête de l'Être Suprême.

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée
Dumont.

(2) *Débats*, n° 663.

(3) Deux-Sèvres ?

(4) *Mess. Soir*, n° 695; *Ann. R.F.*, n° 226; *C. Univ.*,
n° 927.

(5) *J. Perlet*, n° 662; *J.S. Culottes*, n° 517.

Mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (1)].

PIÈCE ANNEXE

ANNEXE AU N° 14

[Extrait de la séance de la Sté popul. de Lherm; 13^e 1793, An II] (2)

A l'ouverture de la séance, les citoyens Bertrand Chanfréau, Louis Marie Bouchard, François Catellan et François Laporte, commissaires nommés par la société pour procéder à l'exécution de l'arrêté des représentants du peuple du 27 septembre dernier, ont fait le rapport de leur mission et ont dit que s'étant transportés dans toutes les communes dépendant du canton, ils auraient invité tous les citoyens à subvenir aux besoins de leurs frères d'armes, et toutes les municipalités desdites communes de vouloir bien concourir avec eux à remplir un objet aussi important; qu'ils ont trouvé tous les sans-culottes disposés à soulager autant qu'il était en leur possible nos frères d'armes, mais que la pauvreté ne leur permettait que de seconder faiblement leurs bonnes intentions, qu'il n'en a pas été ainsi des riches qui leur ont paru d'un égoïsme outré à l'exception de quelqu'un, qu'en conséquence ils avaient cru, en conformité du susdit arrêté, devoir désigner ce qu'ils devaient fournir en effets propres pour l'équipement de nos frères d'armes et qu'ils allaient en donner l'état à la société pour voir si elle l'approuvait afin de l'envoyer de suite au citoyen procureur syndic a Muret, observant que les personnes dénommées au susdit état avaient toutes la plus grande partie des objets qui sont énumérés dans leurs articles. Les susdits commissaires s'en étant auparavant convaincus eux-mêmes, d'après les renseignements locaux qu'ils ont pris.

Sur la motion d'un membre commissaire il a été délibéré qu'avant que la société s'occupât de délibérer sur l'état cy-dessus, il serait fait lecture d'une lettre qui lui est adressée et [qu'elle] recevrait l'offrande des patriotes qui se présentèrent pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie.

La susdite lettre ayant été lue par un des secrétaires, il en est résulté qu'elle est du citoyen Vaysse ayné de la commune de Lacasse dépendante de ce canton, dans laquelle il témoigne a la société qu'ayant toujours été envieux de meriter le titre de bon citoyen, il souhaiterait que ses forces et son age lui permissent d'être utile a la République, en se comptant parmi un de ses défenseurs, mais qu'on pouvoit avoir cet avantage connoissant les besoins de ses frères d'armes, il envoie a la société 2 assignats de 50 liv. pour y subvenir.

Sur la motion d'un membre, il a été délibéré qu'il serait fait mention honorable au procès verbal du don du citoyen Vaysse ayné, et qu'il lui serait envoyé un extrait.

(1) J. Perlet, n° 662; *Mess. Soir*, n° 695; *J. Fr.*, n° 559 (certaines gazettes lient cet hommage à celui du n° 49). Mentionné par *J.S. Culottes*, n° 517; *J. Sablier*, n° 1439 (* le citoyen Lesueur *).

(2) C 308, pl. 1193, p. 17.

Dans ce même instant ont été introduits les citoyens maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Labastidette qui après avoir obtenu la parole ont dit qu'ayant été instruits par l'envoyé des commissaires de cette société des besoins de leurs frères d'armes, ils venaient au nom de leurs frères les sans-culottes de leur commune faire don pour les défenseurs de la patrie de 21 chemises, 3 draps de lit et 3 payres de bas. Ils ont ajouté, au nom de leurs concitoyens qu'ils souhaiteraient avoir quelque chose de plus a pouvoir offrir, mais que la société connaissant leur pauvreté et leur patriotisme acceptera leurs petites offrandes, convaincus que les sans-culottes ses com[m] et [t]ants sont fâchés de ne pas pouvoir en faire de plus grandes.

Sur la motion d'un membre, il a été délibéré qu'il serait fait mention honorable du don des sans-culottes de la commune de Labastidette, qu'il en serait envoyé un double à ladite commune. Le président les a invités à l'honneur de la séance et leur a donné l'accolade fraternelle.

Suit la liste des membres de la société et commune de Lherm qui ont fait des dons pour les défenseurs de la patrie dans cette séance :

Louis Marie Bouchard..... 31 liv. 10 s.

François Catellan 10 "

Le cⁿ J. Moutou a dit qu'il avait un cheval hors de service qu'autrement il en aurait fait un don à la République, mais qu'il l'avait vendu 160 liv. à laquelle somme il ajoute celle de 40 liv. pour faire celle de .. 200 liv. qu'il dépose en un assignat sur le bureau pour fournir à l'équipement de nos frères d'armes parmi lesquels il a son fils.

Bertrand Chanfréau	10 liv.
Bertrand Baigneres fils.....	10 "
Jean Camin, fils à Jacques	5 "
Raymons Lafontouart	5 "
Jean Berger	5 "
Pierre Ferran.....	5 "
Jean Lafforgue.....	3 "
Nicolas Fabre.....	10 "
Jacques Lafforgue, en numéraire..	4 " 4 s.
Pierre Magentic, en numéraire ...	17
Pierre Libret, 3 chemises et.....	10 "
Denis Ferran, numéraire.....	3 "
François Uchenq	1 " 10 "
Baptiste Fréchon.....	5 "
Fortis Fournié.....	5 "
Pierre Decamps	10 "
Jean Mailhol	10 "
Bernard Dambielle	1 "
Denis Baron.....	10 "
Jean Camin fils de 12 ans, numéraire	2 "
Bernard Bienneze	50 "
Jean Sougue	15 "
Jean Périssé.....	5 "
Dominique Salières.....	2 " 10 "
François Charles	5 "
J. Baptiste Camguilhem.....	1 " 10 "
Jean Baron fils	1 " 5
Joseph Grimail	1 " 10
Bernard Lafontouart père, 1 écu, .	3 "
Guille Cardet.....	15 "
Antoine St. Paul.....	3 "
Pierre Sigouffin, numéraire,	12 "